

DOCUMENTS INÉDITS

— I —

Ils sont rares les documents se rapportant à la prise de Québec par les Anglais en 1629! Ceux que nous publions aujourd'hui sont tirés du tabellionage de Rouen, ce sont les minutes de deux pièces appartenant, semble-t-il, à un dossier composé par les de Caen pour être indemnisés des pertes qu'ils subirent alors.

Le traité de paix qui devait être signé entre la France et l'Angleterre à St-Germain-en-Laye, le 29 mars 1632,¹ spécifie que le Général de Caen, c'est-à-dire Guillaume de Caen, serait payé non seulement des "marchandises à lui appartenans, trouvés dans le dit Fort de Québec" mais qu'on lui ferait "rendre et restituer en Angleterre la barque nommée l'Hélène, agretz, canons, munitions et appartenances" ainsi que "toutes les barriques de galettes, barils de poix, prunes, raisins, farines et autres marchandises et victuailles de traite qui étaient dans ladite barque... ensemble les marchandises à lui appartenant" qui avaient été déchargées l'année précédente.

Il est certain que bien avant la signature du traité de paix les de Caen et les assureurs de leur flotte, pour faire valoir leurs droits aux dommages de guerre, réunirent une documentation en conséquence.²

1. *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents relatifs à la Nouvelle-France* (4 vol., Québec, 1883—1885), 1: 86 et sq.

2. Dès l'année 1629 Guillaume de Caen fit, personnellement, des démarches en Angleterre pour rentrer en possession de ses pelletteries (*Voyages du Sieur de Champlain, ou journal es-découvertes de la Nouvelle France* (2 vol., Paris, 1830), 2: 328) et en 1630 il y envoya un de ses commis devant les tabellions de Rouen:

"Fut présent le Sieur Ollivier Letardif commis pour Messieurs de la Nouvelle France demeurant à Honfleur, lequel... constitue, pour son procureur (en blanc)... afin de poursuivre le Sieur Guillaume de Caen cy devant Général de la flotte de ladite Nouvelle France aux fins de luy faire payement de ses gaiges de soubz commis et interprete pendant lesdits voiajes depuis l'année 1624 jusque et compris l'année 1630 que en ladite année ledit constituant

Le premier document ci-dessous, destiné sans doute à prouver qu'un de leurs navires avait été pris par les Anglais après la signature du traité de Suze (24 avril 1629), est un récit succinct de l'expédition envoyée en cette même année 1629 par Guillaume de Caen au secours de Québec.

On sait que, connaissant la situation désespérée de Champlain, tous ceux qui s'intéressaient pour des motifs divers au Canada firent un gros effort pour lui envoyer des renforts en hommes et en vivres: le Roi Louis XIII arma six navires, les Cent-Associés deux, les Jésuites un, et les de Caen, qui avaient là-bas de gros intérêts, trois. Sur ces douze vaisseaux, trois seulement parvinrent en Amérique; parmi eux les deux appartenant aux Cent-Associés: l'un, commandé par Joubert, après avoir rencontré aux environs de Gaspé une petite barque conduite par un nommé Desdames, revint en France pour y faire naufrage sur les côtes de Bretagne; l'autre, commandé par le capitaine Daniel, s'arrêta à l'île du Cap-Breton qu'il reprit aux Ecossais de lord Ochiltrie; le troisième était l'Hélène, commandé par Emery de Caen. Ce sont les aventures de l'Hélène que narre brièvement Emery de Caen et trois des hommes de son équipage. Leur attestation, antérieure à la publication des "Voyages du Sieur de Champlain", ne nous apporte certes pas grand chose de nouveau, mais précise quelques points de détail, en particulier les causes du retard de cette flotte, et confirme pour le reste ce qu'on savait déjà par Champlain et Sagard.

De ce texte il ressort que trois navires étaient aux ordres d'Emery de Caen lorsque le 17 mars 1629 il sortit du port de Dieppe, c'étaient: la barque l'Hélène qui jaugeait 70 tonneaux, d'après Champlain, et les pataches nommées la Claude et le Rossignol, plus petits encore. Quelques jours après, une violente tempête les assaillit qui fit perdre à l'Hélène tous ses mâts, furains, voiles et ancres, en un mot tous ses agrès; force lui

a esté employé pour luy au pays d'Angleterre jusques au premier jour de may de ladite année 1630, suivant le mémoire que ledit Sieur constituant mettra es mains de son procureur..."

En attendant d'être remboursé de ses pertes, Guillaume de Caen avait obtenu des lettres de représailles l'autorisant à saisir en France certains revenus anglais, ainsi qu'en témoigne un arrêt du Parlement de Normandie, daté du 14 mai 1630: "Requête présentée par Guillaume de Caen général de la flotte de la Nouvelle France tendant à ce que mandement lui soit octroïé pour faire assigner à bref jour en la Cour Pierre Salcebery, fils d'Abraham Salcebery et autres qu'il apartiendra afin de procéder sur l'arrest fait instance dudit de Caen sur les deniers du loage d'une maison située en la ville de Dieppe appartenant audit Salcebery pour recouvrer le paiement des deniers à luy adjugés pour représailles sur les effets des anglois à cause des pertes qu'il a souffertes..."

fut donc de relâcher à la Rochelle en compagnie du Rossignol qui sans doute n'était pas en meilleur état. Qu'était devenue la Claude ? perdue corps et biens peut-être ? on n'entendra plus parler d'elle.

Pour remettre en mer ses deux navires il en coûta près de mille écus à Emery de Caen. Alors qu'il était prêt à faire voile, survint un nouveau retard ! est-ce voulu ? est-ce oublié ? l'attestation ne le mentionne pas, mais Champlain nous le rapporte :³ Joubert, au nom des Cent-Associés, l'empêcha de partir, ce qui lui fit perdre encore un mois ; bref, le 14 mai 1629, l'Hélène était encore à La Rochelle.⁴ C'est le 26 juillet seulement qu'elle arriva, sans le Rossignol, dans les eaux du St-Laurent, précise Emery de Caen. Il omet de parler de sa rencontre avec Boulé, le beau-frère de Champlain, qui, les 6 et 13 juillet, lui aurait remis 500 pelleteries, mais ce détail n'avait évidemment pas beaucoup d'importance pour les assureurs de son navire, et ne changea pas le compte des castors qui furent pris par les Anglais. C'est donc après le 26 juillet que de Caen place le combat qu'il dut soutenir contre les navires de Thomas Kirke, combat que Champlain date au 25 juillet, de toute manière d'ailleurs, trop tard pour sauver Québec.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans cette attestation les péripéties du combat, cependant on peut y noter quelques différences de détail avec le récit de Champlain ; par exemple, alors que, d'après celui-ci, un seul navire anglais prit réellement part à la bataille, notre document dit que les trois vaisseaux anglais tirèrent, et que de son côté l'Hélène en fit autant pendant trois ou quatre heures. Si vraiment "ils s'entretirèrent trente coups" seulement, comme le rapporte Champlain, il faut avouer que le combat ne dut pas être très violent, et que ces trois ou quatre heures se passèrent surtout en manœuvres, l'Anglais cherchant à aborder son adversaire, et de Caen à se dérober ; mais enfin il fut contraint "de céder à la force et se rendre après plusieurs hommes blessés et tués de bord et d'autre". Il ne fait non plus aucune allusion à la lâcheté des matelots protestants qui demandèrent quartier : ce qui eut une influence déterminante sur la prise de l'Hélène. Le reste de l'attestation, dans sa brièveté, est conforme aux récits de Champlain et de Sagard.

* * *

3. *Voyages du Sieur de Champlain...* (2 vol., Paris, 1830), 2: 282.

4. Charles de la Roncière, *Histoire de la Marine française* (6 vol., Paris, 1909—1932), 4: 633, note 1.

Du vendredy avant midi septième jour de juing mil six cent et trente en la maison dud. Sieur de Caen. furent présents noble homme Emery de Caen cappitaine entretenu pour le roy en la marine demeurant à Rouen, aiant commandé la barque nommée L'hélaine et autres pataches nommées La Glaude et le Roosignol pour faire le voyage de la Nouvelle France, Lazare Lespert, David Desbarres et David Lineau demeurant audit Rouen, tous soldatz dud. navire nomé l'hélaine, lesquels de leur bon gré ont dit certiffié juré affermé et attesté pour vérité par leur foy et serment pour ce par eux presté es mains desd. tabellions que le Sieur Général de Caen les aiant envoïés aud. pais de La Nouvelle France seroient partis de Dieppe le dix septième mars mil six cent et vingt neuf pour faire led. voiage quelques jours après leur partement auroient esté prins d'une grande tempeste ou ils se seroient perdus les uns les autres et led. navire L'hélaine auroit esté dématé de tous mats, perdus furains voilles ancras et autres agreits à cause de la tourmente ce qu'il les auroit contraincts de relacher à la Rochelle, comme aussy led. navire Le roussignol y relache, et cousta aud. Sieur de Caen cappitaine pour les remettre en mer près de mil escus Et après se seroient lesd. navires L'hélaine et le Roussignol remis sur mer pour parfaire leurdit voiage et seroit led. navire L'hélaine arrivé dans la Rivière Saint Laurent le 26 juillet aud. an 1629, ou estant y arriva ung navire et deux barques anglaises, lesquelles leur tirèrent plusieurs coups de canon et le Sieur de Caen cappitaine en fist faire le semblable de son costé et s'estant batus trois ou quatre heures et estant abordés par le navire anglais et barques furent contraincts de céder à la force et se rendre après plusieurs hommes blessés et tués de bort et d'autres, et furent par lesd. anglois menés à Tadousac aud. pais de La Nouvelle France ou estoit le reste de la flotte angloise, auquel lieu ils prindrent et pillèrent leursdits navires marchandises et vivres et amenèrent led. navire L'hélaine, hommes et équipage en Angleterre et prindrent port à Pleume Et depuis lesd. attestants disent ne sçavoir ce qu'ils ont fait dud. navire et marchandises. Ce que disoient lesd. attestans pour (avoir) esté présents à tout ce que dessus, de laquelle attestation françois Le Brument demeurant aud. Rouen présent a requis acte pour valloir et servir ausd. Sieurs assureurs de lad. flotte dud. Sieur de Caen qu'il appartiendra...

Présents Guillaume Le Blond et Pierre Mallis demeurants aud. Rouen.

Signé: Emery de Caen — Lespert — David Desbarres — françois Lebrumen — Guillaume le Blond — Le mere dud. Lineau — Le mere dud. Mallise.

— II —

Le second document fut également rédigé à la demande de Guillaume de Caen et sans doute aussi pour être indemnisé de ses pertes soit en vivres, soit en castors. A cette époque, dans le commerce aux colonies, la monnaie

n'avait pas cours; on faisait du froc; tout était estimé aux Antilles en petun et au Canada en castors. Nous pouvons voir ici qu'elle était la valeur d'échange des pois, ces fameux, ces précieux pois que Champlain distribuait avec tant d'économie (sept onces par personne et par jour) pour tâcher de faire durer la provision jusqu'à l'arrivée des secours. N'écrit-il pas lors de la venue de Desdames à Québec en 1628: "...ces onze hommes estoient autant de bouches augmentées pour manger nos pois, desquels nous nous fussions bien passez...".⁵ Cent trente-huit barils et demi de pois, cela faisait 4,986 pots, si on les compte en mesures d'Arques qui étaient les mesures courantes en Normandie,⁶ on avouera que c'était peu de chose pour nourrir environ 55 Français, de septembre 1627 à juillet 1629, soit pendant près de deux ans. On peut y ajouter le blé d'Inde, c'est à dire le maïs, les fèves, l'orge, les biscuits, les prunes et les autres vivres, cela fera quand même de maigres rations, bien qu'on ne nous dise pas la quantité de lard et de farines qui furent aussi envoyés de France aux habitants de Québec, mais qui étaient épuisés dès le mois de mai 1628.⁷

Parmi les personnes nommées dans cette attestation, deux sont bien connues des historiens du Canada, ce sont Guillaume COUILLARD et Guillaume HEBERT. Nous n'en dirons rien. Quant à Corneille Vandebogard et Ollivier Tardif ou Letardif, c'étaient des commis ou sous-commis de la Compagnie de Caen à Québec. Sur le premier on ne peut rien signaler, faute de documents, sinon que c'était sans doute un marchand flamand comme il y en avait beaucoup à Rouen à cette époque et qui résidait aussi à Québec. Le nom du second se rencontre assez fréquemment. Notre document nous apprend qu'il était marchand à Honfleur. La procuration transcrite à la note 2 nous montre qu'après être allé au Canada pour le compte des de Caen, il s'était mis en 1634 au service de la Compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés; mais il se trouvait encore en France au mois de mars, probablement sur le point de s'embarquer, car le même jour il donnait aussi procuration au Sieur Jean Rozée, l'un des Cent-Associés "et à l'un des autres juges consuls des marchands à Rouen,

5. *Voyages du Sieur de Champlain...* (2 vol., Paris, 1830), 2: 200.

6. Le pot d'Arques équivaut à 1 litre 823 en mesure française actuelle.

7. "Tous nos vivres étaient faillis, écrit Champlain, hormis quatre à cinq poinçons de galettes assez mauvaises, qui estoit peu et des pois et febves à quoi nous estions réduits sans autres commanditez". *Voyages du Sieur de Champlain...* (2 vol., Paris, 1830), 2: 181.

pour recevoir desdits Sieurs de la Compagnie traitant en la Nouvelle France tous et chacuns les gaiges qui luy ont esté accordés par lesdits Sieurs pendant et si longtemps qu'il sera en ladite terre de la Nouvelle France et desdits voiajes à la mesure que lesdits gaignes eschéront, pour lesdits deniers estre employés ou faire employer par lesdits procureurs aux choses qu'ordonnera ledit constituant...' Un acte du tabellionage rouennais du 2 avril 1655 nous montre qu'à cette date il était employé par la Compagnie Rozée au pays de la Nouvelle-France.

Il est un troisième personnage sur lequel il y aurait beaucoup à dire, bien qu'il n'ait pas joué un rôle de premier plan comme Emery et Guillaume de Caen, c'est Ezéchiel de Caen. Dès le début du XVII^e siècle, on le trouve dans toutes les affaires de commerce aux pays lointains: Brésil, Antilles, Terre-Neuve, Canaries, Moluques, etc. On peut dire qu'il fut le bailleur de fonds du consortium de Caen; ces trois hommes étaient sûrement parents, bien que nous ne puissions pas dire à quel degré, (la guerre nous ayant fait perdre bien des notes).⁸ Cette famille était d'origine dieppoise, Guillaume de Caen, père de Guillaume, général de la flotte de la Nouvelle-France, avait épousé à Dieppe Marie Langlois; leur contrat de mariage du 20 juillet 1698 avait été reconnu devant les tabelions de Dieppe le 25 août suivant.⁹ Il n'est donc pas possible qu'Ezé-

8. (N.D.L.D.) A ce propos, le P. Archange Godbout, qui a pu lire ce texte, nous écrit ce qui suit: "L'abbé Le Ber eût pu être moins hésitant sur la parenté qui unissait les de Caen. Un auteur contemporain — je ne me rappelle plus lequel — de Guillaume et d'Emery de Caen, les a qualifiés d'oncle et de neveu.

Guillaume de Caen, l'oncle, se maria, d'après l'abbé Le Ber, avec Marie Langlois, à Dieppe le 20 juillet 1598. Il représente la branche protestante des de Caen, et sa famille se retrouve aux archives de l'église protestante de Rouen. Son fils, nommé aussi Guillaume, éc., Sr de la Motte-St-Lié, épousa vers 1625 Suzanne Peter, et en eut au moins deux filles: Hélène, inhumée à 25 ans, à Rouen, le 13 mars 1654, décédée au logis de Mr Dever, et Marie, qui épousa Philippe Le Chapelier, le 26 juillet de la même année 1654.

Emery de Caen, le neveu, était fils d'Ezechiel de Caen, marchand bourgeois de Rouen, y demeurant paroisse St-Eloi, et de Marie Sores (Sors ou Soré). Il fut baptisé à St-Eloi, le 21 avril 1603. On lui connaît deux sœurs: Madeleine, baptisée aussi à St-Eloi, le 17 mars 1605, ayant pour marraine Anne Soré, et Hélène, mariée (contrat du 27 août 1630) avec Michel Le Villain, receveur payeur de Messieurs des Aides, fils de noble homme Michel Le Villain, capitaine des bourgeois et échevins de Rouen, et de feue Marguerite Trabouillard (Cf. *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, c.f. I: 120).

Une sœur ou fille de Guillaume de Caen, père, et comme lui protestante, Marie de Caen, épousa en premières noces noble homme Raymond de la Rade (ou Ralde), domicilié à Dieppe, et en secondes noces, au temple protestant de Rouen, le 18 septembre 1642, Nicolas Dericq, marchand de Rouen et "ancien de cette église". De la Ralde, protestant, paraît à maintes reprises, de 1621 à 1627, dans les *Oeuvres* de Champlain.

chiel, Dieppois lui aussi,¹⁰ soit le frère du 2ème Guillaume, car le tabellionage de Rouen nous montre qu'en 1600 il armait déjà pour le commerce des pelleteries et des morues; il n'aurait eu à cette époque que 12 ans ou 13 ans; on peut donc penser qu'il est le frère du premier Guillaume, celui qui se maria d'une Dieppoise en 1588. Plusieurs fois Champlain nous dit qu'Emery de Caen était le cousin de Guillaume; nous pensons au surplus qu'il était le fils d'Ezéchiel. On s'est demandé souvent si Emery n'était pas catholique alors que Guillaume, c'est certain, était protestant. Cela ne fait aucun doute à notre avis: à la Nouvelle-France il fut parrain; Sagard nous le montre rempli de piété près d'un nouveau chrétien;¹¹ il amène en France un petit garçon Huron pour le faire baptiser et instruire et "le laissa pour quelque temps chez son père à Rouen".¹² Plus tard, lors d'une expédition au Sénégal en 1634, il favorise de tout son pouvoir le ministère des Capucins, il assiste à la Messe et leur donne sa chambre pour qu'ils puissent entendre les confessions.¹³ Mais s'il est vraiment le fils d'Ezéchiel de Caen, il n'eut pas besoin de se convertir, car celui-ci était catholique; il fut parrain à Dieppe et, preuve irréfutable, trésorier de la paroisse St-Sauveur en 1627—1628.¹⁴

Joseph LE BER,
Veules-les-Roses,
France.

* * *

20 janvier 1631

Furent présents les Sieurs Corneille Van debogard marchand demeurant en ceste ville de Rouen paroisse Sainet Sauveur et Ollivier Tardif marchand en la ville de Honfleur province de Normandie du Royaulme de

9. Arrêt du Parlement de Normandie du 10 Avril 1609.

10. Cf. Tabellionage de Rouen le 6 mai 1600: "Ezéchiel de Caen natif de la ville de Dieppe, à présent bourgeois marchand de la ville de Rouen", vend un navire de 500 tonneaux, nommé le *St Esprit*.

11. Gabriel Sagard, *Histoire du Canada et voyages que les frères mineurs Récollects y ont faits pour la conuersion des infidelles...* (3 vol., Paris, 1636), 578.

12. *Ibid.*, 878.

13. R.P. Alexis de St Lo, *Relation du Voyage du Cap Verd*. (Rouen, chez David Ferrand, 1637), 142.

14. L'église St-Sauveur aujourd'hui disparue se trouvait sur la place du Vieux-Marché. Ezéchiel de Caen habitait rue des Jacobins, en face le couvent des Jacobins, c'est-à-dire des Dominicains, remplacé par la Préfecture de la Seine Inférieure, à deux pas de la rue de la Pie où vivait Corneille.

France, lesquels ont dit, juré... etc... avoir ensemble baillé fourny et délivré aux manans et habitants de l'habitation de Québec en la Nouvelle France depuis le seize septemhre mil six cent vingt sept jusques au dix neuf juillet mil six cent vingt neuf pour la nourriture et subvention d'iceulx habitans les vivres et marchandises quy ensuivent.

Premièrement 138 et demi barils de poix à 5 castors le baril montant à 692 castors et demi, item 8 ponsons et demi de bled dinde à 30 castors le ponson vallant 255 castors. Item 8 ponsons et une baricque de febve vallant 35 barils à cinq castors le baril montant à 175 castors. Item six barriques et demi et six ponsons de pain gallette quy font 15 barriques et demi à sept castors la baricque vallant 108 castors et demi. Item sept ponsons et 3 quarts de prunes à 40 castors le ponson font 310 castors. Item en plusieurs et diverses marchandises baillées et délivrées tant audit personnes allant à la nation des hurons pour hyverner que à ceux qui les conduisoient audit pays des hurons pour les traicté doucement que pour subvenir à ceux qui s'embarquoient dedans la barque La Cocquine pour aller hyverner à Gaspe avec les sauvages Et pour autres choses nécessaires pour les hommes de lad. habitation jusques à la valleur de 1647 castors et demi suivant le mémoire par le menu qui en a esté baillé par lesd. attestans au Sieur Ezéchiel de Caen marchand à Rouen.

Et sept barils à poix plain d'orge que lesd. attestans auroient achapté de Guill. Coullard et Guill. Hébert demeurant aud. Québec et qui ont esté employés à la subvention et la nourriture desd. habitans de Québec montant en tout lesd. parties trois mil cent quatre vingt et huit castors et demi sans en ce comprendre la valeur desd. 7 barils à poix plain d'orge dernier article cy dessus mentionné toutes lesquelles marchandises lesd. attestans ont juré et affirmé comme dessus avoir esté prinses dans le magazin dud. Québec destiné pour la traicte des marchandises de pelleteries, n'estans aussy comprins en la présente attestations une quantité de farines, lards, vins, sildre, beurre, bières et autres vivres envoyés de ce royaulme de france pour la nourriture des susd. habitans, de laquelle présente attestation et déclaration led. Sieur Ezéchiel de Caen au nom et stipulant pour noble homme Guill. de Caen Général de la flotte dud. pays de la Nouvelle france a requis et demandé acte pour valloir et servir aud. Général de Caen qu'il apartiendra...

Signé: Ez. de Caen — Corneille Vandebogard — Letardif — de Bonneau — Poullard.